ASA KUNG FU/QI GONG

MODALITÉS INSCRIPTION POUR LA SAISON 2023-2024
SPÉCIFIQUE QI GONG SUR PRESCRIPTINO MÉDICALE

Le dossier doit être complet et comprendre :

- la feuille d'inscription dûment remplie et le droit à l'image (au verso)
- la feuille de licence dûment remplie
- le règlement intérieur **lu et signé par le pratiquant**
- **2** enveloppes timbrées (*1 timbre*) + **une enveloppe A5 (15x20) avec 2 timbres** libellées à votre adresse (*si plusieurs personnes d'une même famille, les 3 enveloppes sont pour toute la famille)*
- **La prescription médicale de votre médecin** avec si possible le nombre de séances prescrites et les contre-indications éventuelles.
- votre paiement – **Tous les chèques**, même celui de la licence, sont à mettre à **l'ordre de l'ASA Kung Fu/Qi Gong** *(possibilité de paiement en plusieurs fois si au-delà de 10 séances)*
- **Pour les bénéficiaires du Pass Sport gouvernemental :** photocopie de la lettre reçue de la CAF

TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RENDU A LA RENTREE
CE QUI REPOUSSERA VOTRE PREMIER COURS D'AUTANT .
Le Bureau

Document joint au verso : **cotisation de soutien** –

PAIEMENT :

1/ Les chèques vacances et les coupons sport ANCV sont acceptés, sauf pour le paiement de la licence *(attention, aucun rendu n'est effectué*)

2/ **Le montant de la licence** FFSport pour Tous **est de 29.01 € pour les majeurs et de 18,70€ pour les mineurs et ne se paie qu'en chèque bancaire libellé** au nom de l'association, **ou en liquide.**

REMBOURSEMENT des mutuelles :

Selon votre mutuelle, il vous est possible d'être remboursé tout ou partie de votre paiement.
La liste des mutuelles peut être consultée sur le site suivant :
https://sports-sante.fr/sport-sur-ordonnance-quelles-mutuelles-pour-un-remboursement/
Pour être remboursé, il vous est demandé généralement la copie de votre licence et une facture. Pensez à nous demander cette dernière à l'inscription. La trésorière vous la transmettra alors par mail. La licence numérique vous sera envoyée par la Fédération.

REDUCTION de licences pour les familles : la fédération accorde une seule licence au montant de 36.01 € pour tous les membres d'une même famille s'ils pratiquent dans le club. Il est nécessaire d'avoir au moins trois personnes : 2 adultes / 1 enfant, 1 adulte / 2 enfants …. Il peut y avoir jusqu'à 5 personnes d'une même famille sur cette catégorie de licence.

Le premier cours aura lieu le vendredi 1er septembre à l'heure du cours choisi. (rappel : salle de la Salette- Avrillé)
Pour les personnes qui n'auraient pas le dossier complet, l'inscription pourra se faire les semaines qui suivent sans vous empêcher de participer au cours.
Votre dossier possédant des données médicales, ***aucune autre personne que notre professeure, habilitée APA, n'est autorisée à l'enregistrer.*** *Une copie occultant les données médicales est transmise ensuite à la secrétaire de l'association*

Deux associations pour un même état d'esprit

Compétences et Sérieux pour une pratique de progrès et de plaisir

Ces trois dernières années, de nombreux pratiquants ont répondu à notre appel aux dons annuels, ce qui a contribué à consolider notre trésorerie, à pérenniser le poste de notre professeure et par conséquent à perdurer l'offre des cours. Nous les en remercions vivement.

Le champ de nos ressources financières reste néanmoins restreint par l'essence « non lucrative » de nos statuts. Cotisations, subventions auprès de divers acteurs publics, sponsoring, mécénat ou événementiel club en forment le noyau. Or, leur côté aléatoire d'une année sur l'autre nous oblige à un jeu d'équilibriste qu'on souhaiterait moins régulier.

Par conséquent, si vous partagez nos valeurs, que vous souhaitez contribuer à une continuité durable de notre association ou que vous souhaitez juste nous soutenir, vous avez la possibilité de nous faire un don.

Il suffit pour cela de rendre ce coupon avec votre dossier d'inscription, accompagné d'un chèque* dont le montant est à votre discrétion. Nous vous remettrons en retour un reçu au titre de dons pour une éventuelle réduction d'impôts.

------✂----------✂----------✂----------

Cotisation de soutien

Monsieur, Madame …….. verse(nt) une cotisation de soutien d'un montant de :

□ 20 € □ 30 € □ autre montant : ……. €

**Chèque à l'ordre de Wu Xi Quan, qui sera encaissé en novembre 2023, sauf indication contraire au dos du chèque*

Inscription Sport sur Ordonnance- 2023/2024

ASA Kung Fu / Qi Gong

Prénom :_____ Nom : _____

Date de Naissance : _____

Adresse : _____

_____

Téléphone : _____

Mail : _____

Médecin : _____ Mutuelle de l'adhérent : _____

Prescription médicale

Date : _____

Nombre de séances : _____ ou prescription annuelle

Date de début : _____ date de fin : _____

PATHOLOGIE : _____

Contre-indications : _____

_____

Tarifs : 6 € / séance + adhésion et licence au club ou inscription annuelle

cours : vendredi 11h00-12h00 ☐

	2023-2024	*2023-2024*	*Renouvellement 1*
Adhésion club	22 €	22 €	-
*Licence FFSport pour Tous**	29.01 €	29.01€	-
Cotisation annuelle	190 €	-	-
Cotisation..... séances		.....x 6 =..... €.	.....x 6 =..... €.
Cotisation..... séances			.....
Coût total	**251.01 €**	**..... €**	**€**

**un chèque séparé à l'ordre de ASA Kung Fu/Qi Gong – la licence ne peut pas être payé en chèques vacances*

Réservé à l'association

Mode de paiement : chèques :_____ chèques vacances : _____

3 enveloppes timbrées ☐ / Règlement intérieur signé : **oui** / Droit à l'image **: oui / non**

Autorisation exploitation droit à l'image

Je, soussigné(e) ....
Représentant de l'enfant/adolescent ……..
Demeurant à ……
Né (e) le : .....
Nationalité : Française / autre : ……

Agissant en mon nom personnel et/ou au nom de mon enfant/adolescent

- ☐ **Autorise l'association ASA Kung Fu/Qi Gong**, ses représentants et ayants droit à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies ou vidéos pour la promotion et la communication des arts chinois tout au long de la saison que ce soit en cours, lors d'événementiels ou de compétition,.

Cette autorisation emporte la possibilité pour les photographes et vidéastes diligentés par le club d'apporter à la fixation initiale de mon image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utile. Les photographes/vidéastes pourront notamment, uniquement pour le compte de l'association ASA Kung Fu/Qi Gong, l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable:

- **Pour toute la durée de mon adhésion à l'association***
  (de 1 à X années)
- Sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (*tirages des photographies*), catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus a ce jour, tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents a ce mode de communication, internet (*incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux)*, tous vecteurs de réception confondus (*smartphones, tablettes, etc*.), supports de communication interne, supports promotionnels.

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.
**Je peux revenir sur ma décision à chaque réinscription*

- ☐ **N'autorise pas l'association l'ASA Kung Fu/Qi Gong** à exploiter mon image sous quelque forme que ce soit.
  (*Barrez d'un grand trait diagonal les paragraphes d'autorisation, svp)*

Fait à ....., le .....

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS

2023
2024

DEMANDE DE LICENCE PRATIQUANT

Association ou Structure : ASA KUNGFU/OI GONG
N° affiliation : 141032405
N° licence (si vous avez déjà été adhérent à la Fédération Française Sports pour Tous) : .....

☐ Mme ☐ M. Nom : .....

Nom de naissance : ..... Prénom : .....

Né(e) le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ Nationalité : ..... Catégorie : ☐ - 18 ans Né(e) après le 31/12/2005 ☐ + 18 ans Né(e) avant le 01/01/2006

Pays de naissance : ..... Code Postal de naissance ☐☐☐☐☐ Ville de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal ☐☐☐☐☐ Ville : ..... Pays : .....

Courriel : ..... @ .....

RAPPEL Votre licence Sports pour Tous est 100 % numérique. Votre adresse courriel est donc indispensable pour la recevoir et pour accéder à votre Espace licencié.

Tél. 1 ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Tél. 2 ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Je suis bénévolement engagé(e) dans mon Association et/ou mon Comité Sports pour Tous, en dehors de ma pratique sportive : ☐
Je souhaite recevoir la newsletter fédérale : ☐
J'accepte d'être contacté(e) par les partenaires de la Fédération : ☐

Activité(s) pratiquée(s)

☐ Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression ☐ Arts Énergétiques ☐ Activités de Pleine Nature
☐ Jeux d'Opposition ☐ Jeux Sportifs ☐ Activités Aquatiques

Activité(s) précise(s) : .....

DISPOSITIF DU MINISTÈRE DES SPORTS : CONTRÔLE D'HONORABILITÉ DES ENCADRANTS SPORTIFS

Si j'accède à des fonctions d'éducateur sportif et/ou de dirigeant de Club, je dois impérativement souscrire une licence « Cadre Technique » ou « Dirigeant » afin de permettre à l'État de contrôler l'obligation d'honorabilité de tous les éducateurs bénévoles et dirigeants au sens de l'article L212-9 du Code du Sport.

aiac COURTAGE

NOTICE D'INFORMATION ASSURANCE 2023/2024

MAIF

(Résumé du contrat MAIF multirisques et Assistance n° 4532082R – document non contractuel)

La licence vous assure uniquement pendant la pratique des sports de la Fédération, dans tous les Clubs Sports pour Tous :
1/ contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers (garantie Responsabilité Civile obligatoire) ;
2/ contre les conséquences pécuniaires des dommages corporels dont vous êtes victime (garanties Accident Corporel facultatives).

SELON L'OPTION CHOISIE, VOUS BÉNÉFICIEZ DES GARANTIES CI-DESSOUS :

Accidents Corporels	Garantie de base Pratiquant (comprise dans la licence)	GARANTIES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES (bulletin d'adhésion disponible sur le site Internet fédéral, rubrique «Nos services > Assurances» ou en cliquant ici)	
		Option 1	Option 2
Décès	12 500 €	30 000 €	45 000 €
Invalidité Permanente	25 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité	45 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité	76 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité
Frais médicaux/pharma/ chirurgicaux	Forfait 760 €	Forfait 1 500 €	Forfait 1 500 €
	Par sinistre, dans la limite des frais justifiés, après intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier		
Soins dentaires et prothèses	150 €	300 €	450 €
	Montant maximum par dent, dans la limite des frais réels, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Optique	150 €	300 €	450 €
	Montant maximum par sinistre et par équipement, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Indemnités journalières Allocations quotidiennes (franchise 5 jours) Frais de remise à niveau scolaire	Néant	30 €	45 €
		Par jour avec un maximum de 365 jours sur justificatif de pertes réelles nettes de revenu	
MAIF Assistance	Rapatriement et transport sanitaire suite à accident ou maladie : frais réels Frais d'hospitalisation à l'étranger : maximum 80 000 € **Attention, aucune prestation ne sera prise en charge par MAIF Assistance sans son accord préalable**		

⚠ Les garanties souscrites prennent effet le jour où vous avez effectué l'ensemble des formalités d'adhésion à la licence et réglé la totalité des sommes dues à ce titre.

J'atteste avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du Code du Sport). Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance et compris les modalités d'assurance présentées dans la notice d'information assurance consultable depuis le site Internet fédéral, rubrique *« Nos services > Assurances »*.

La souscription d'une option complémentaire 1 à 25 € TTC ou 2 à 35 € TTC se fait à l'aide du bulletin d'adhésion à remplir directement en ligne depuis le site Internet fédéral, rubrique *« Nos services > Assurances »* ou en cliquant ici (paiement en ligne via CB).

☐ **J'ai pris note de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de la garantie de base comprise dans ma licence est de 0,23 € TTC, je peux ne pas y adhérer et le signifier à mon Club en lui transmettant le formulaire de refus des garanties d'assurances prévu à cet effet.**

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION OU DIRIGEANT DE LA STRUCTURE

☐ **En tant que Président de l'Association ou Dirigeant de la Structure, je confirme le bien-fondé de cette demande de licence auprès de la Fédération Française Sports pour Tous.**

LICENCIÉ

☐ **En cochant cette case, je déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts et certifie mon choix de souscrire une licence à la Fédération Française Sports pour Tous. Dans ce cadre, je m'engage à en respecter les statuts et règlements.**

DLP 23-24

REGLEMENT INTERIEUR relatif à la pratique – (révisé lors de l'AG 2022)

Article 1er

Tout pratiquant ne pourra commencer le premier cours de l'année que si TOUS les papiers demandés sont à jour (feuille d'inscription, certificat médical, enveloppes…).
Toutefois, il pourra bénéficier d'un unique cours d'essai.

Article 2

Toute activité commencée est due pour l'année. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon.

Article 3

Le pratiquant doit avoir une hygiène irréprochable au niveau des pieds et des mains (ongles coupés – propreté- pansements si blessure – protection si mycose…) ainsi que de sa tenue.

Article 4

Le pratiquant ne pourra assister au cours et restera sur le banc de la salle si :

- √ il n'a pas **la tenue complète exigée par le club** .

Pour le Kung Fu, il s'agit d'un pantalon de Kung Fu noir et d'un T-shirt blanc ou crème, uni, sans logo, ni publicité ou bien le T-shirt du club dès la deuxième année.

Pour le Qi Cong, une tenue neutre et ample est recommandée.

- √ il arrive avec plus d'un quart d'heure de retard.
- √ en cas de manquement de respect auprès de son professeur ou d'un de ses camarades. Il pourra être exclu temporairement en cours d'entraînement.

Article 5

Tout bijou –montre, collier, gourmette, boucle d'oreille, piercing, bague (excepté l'alliance)- **doit être retiré pour la pratique des arts martiaux.**
Le pratiquant est responsable de ses bijoux. Le professeur et le club déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation. De même, en cas d'accident causé à soi ou à autrui par le port de bijou, le club décline toute responsabilité et renvoie le pratiquant en cause à son assurance personnelle.

Article 6

Le passage de grade est un moment où le pratiquant montre au professeur les connaissances acquises. Il permet de connaître la progression du pratiquant.
Les passages de grade en Kung Fu sont obligatoires pour les enfants/ados. Il n'en existe pas en Qi Gong.
Tout pratiquant désireux d'obtenir sa ceinture noire doit être évalué obligatoirement sur les 4ème et 5ème niveau avant d'être présenté par son professeur à l'examen de la ceinture noire de la fédération.
Tout pratiquant peut consulter auprès de son professeur les attendus de chaque niveau.

Article 7

Les pratiquants quittent les lieux du cours sous leur responsabilité ou celle de leurs représentants légaux. Le club et le professeur ne sont plus responsables au-delà du quart d'heure après la fin des cours.

Article 7 bis

Dans le souci des règles, tout pratiquant, quelle que soit la discipline, qui oublie dans la salle ou dans les vestiaires des affaires qui sont récupérées par le professeur devra à la caisse du club : pour les moins de 10 ans : 50 cts, pour les plus de 10 ans : 1 €

Tout pratiquant de Kung Fu qui n'a pas sa tenue correcte (T-Shirt, pantalon, ceinture) ou qui oublie sa bouteille d'eau se voit mis en fin de ligne au salut et est à l'amende de 50cts pour les moins de 10 ans et 1 € pour les plus de 10 ans.

Il serait préférable que l'argent, pour les enfants, dans la mesure du possible, provienne de l'argent personnel des enfants et non de celui des parents.
L'argent récolté servira à compléter le budget du goûter de fin d'année des enfants.

Article 8

En cas de faute grave de la part d'un pratiquant lors d'un cours, d'un stage, d'une compétition ou de toutes autres manifestations impliquant le club et notamment pour les faits suivants :

- Vol
- Dégradation
- Insultes
- Bagarres

Le pratiquant est immédiatement exclu à titre conservatoire de toutes activités sportives
Dans le mois qui suit la mesure d'exclusion, le pratiquant et son représentant légal (si le pratiquant est mineur) sont convoqués par lettre en RAR afin d'être entendu par le bureau de l'association et ce en présence du professeur.
Le bureau pourra décider d'une réintégration ou demander au conseil d'administration de prononcer la radiation en application de l'article 8 des statuts.
En cas de réintégration ou de radiation, la cotisation annuelle reste due.

Article 9

En cas de déplacements pour des stages ou des compétitions, les pratiquants s'engagent à respecter les lieux dans lesquels ils vont pratiquer, ainsi que les intervenants.
L'article 7 s'applique aussi lors des déplacements.

Article 10

Le pratiquant s'engage à ne pas utiliser les connaissances de son art dans un but autre que sportif et culturel. En vertu des articles 222.9, 222.10, 223.1, 223.2 du code pénal, le pratiquant employant volontairement ses connaissances dans une bagarre (sauf légitime défense – article 122.5, 122.6-) est passible d'une action judiciaire à son encontre. Il entraîne de plus la responsabilité du club d'un point de vue pénal. En conséquence, il est immédiatement exclu du club (modalités identiques à l'article 8) et pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire de la part de la Fédération Française à laquelle est affiliée l'association.

Lu et approuvé par le pratiquant : …….

Le ……., à……..

Signature : Pratiquant Représentant légal